

**09/2013 : EMA / Octroi AMM (19/09/2013)** dans l'indication : « *traitement des patients adultes diabétiques de type 1 non contrôlés par insuline administrée par voie sous-cutanée (y compris via une pompe) et présentant des épisodes hyperglycémiques et/ou hypoglycémiques sévères, fréquents ou non expliqués.* »

**10/2014 : HAS / Avis CT** relatif à Insuman Implantable (avis du 01/10/2014) → **SMR important, ASMR V inexistante**

**11/2014 : JO/Agrément aux collectivités** (JO 18/11/2014)

**08/2015 : JO/Inscription sur la liste en sus** (JO 07/08/2015)

**07/2020 : ANSM / Arrêt de la production de la pompe implantable MiniMed Medtronic d'ici fin 2020** (se référer au courrier à destination des professionnels de santé)

- Ne pas implanter de nouveaux patients avec une MIP (même s'ils sont éligibles à l'administration d'insuline intrapéritonéale) et envisager d'autres traitements possibles.
- Les MIP disponibles ne doivent être attribuées qu'aux patients porteurs de MIP nécessitant un remplacement de leur pompe.
- Les alternatives de traitement doivent également être discutées avec les patients actuels avant que leur MIP ne cesse de fonctionner, étant donné l'indisponibilité totale de nouvelles MIP dans un avenir proche.
- L'Insuman Implantable 400 UI/ml et tous les accessoires et consommables de la MIP (tels que les kits de remplissage, les cathéters de différentes longueurs, la solution de rinçage d'hydroxyde de sodium et la solution tampon) continueront à être fournis tant qu'il y aura des patients porteurs de MIP